

DEVENEZ INFIRMIER(E)

La spécificité des écoles de la Croix-Rouge française

L'approche sanitaire et sociale est l'essence même de la définition du concept de santé tel que l'a défini l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 1946. La santé est considérée « non seulement comme l'absence de maladie, mais comme un état de complet bien-être physique, mental et social ».



Dès la formation initiale, les étudiants infirmiers(es) sont formés à une approche globale de la personne et au travail en équipe pluri-professionnelle. Leur formation est pluri-disciplinaire et s'inscrit en transversalité avec des formations sociales : assistant(e) de service social, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, ...

Aujourd'hui, la Croix-Rouge française représente 12 % de l'offre de formation pour les infirmiers(es)



La spécificité de nos écoles est inhérente à leur ancrage dans une association humanitaire. En effet, la Croix-Rouge française a vocation à participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'actions sanitaires et sociales. Elle s'appuie sur 7 principes fondamentaux : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

LES INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE (IRFSS)

Depuis 2005, les IRFSS regroupent différentes formations : infirmier(e), aide-soignant(e), masseur kinésithérapeute, ambulancier(e), auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance, assistant(e) de service social, médiateur(trice) familial, éducateur(trice) spécialisé(e), secrétaire médico-social (liste non exhaustive).

Les instituts de formation de la Croix-Rouge s'adaptent aux parcours professionnels des personnes. Ainsi divers modes d'accès aux formations peuvent être proposés : passerelles inter-formations, apprentissage...

Pour obtenir des informations et retirer votre dossier d'inscription

IRFSS ALSACE LORRAINE
I.F.S.I. Metz - 14 rue du Général Lapasset - 57070 - 03 87 75 60 20

IRFSS AQUITAINE
I.F.S.I. Bordeaux - 74 cours Saint Louis - 33300 - 08 20 16 17 77

IRFSS AUVERGNE
IRFSSA Moulins - 20 rue du Vert Galant - BP 30 401 - 3004 Cedex 04 70 48 20 30

IRFSS BASSE NORMANDIE
I.F.S.I. Alençon - 5 rue du Gué de Gesnes - 61000 - 02 33 31 67 03

IRFSS BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
I.F.S.I. Quétigny - 21 bd Olivier de Serres - 21800 - 03 80 77 27 56
I.F.S.I. Lons le Saunier - 155 chemin de Chaudon - 39000 - 03 84 47 28 87

I.F.S.I. Vesoul - 12 rue Miroudot Saint-Ferjeux - BP 273 - 70005 Cedex 03 84 75 80 44

IRFSS BRETAGNE
I.F.S.I. Brest - 46 rue Jules Guesde - 29200 - 02 98 44 27 65

IRFSS CENTRE
I.F.S.I. Bourges - Centre de Gérontologie des Prés Fichaux - 6 rue Tallegrain - 18016 Cedex - 02 48 24 16 77
I.F.S.I. Tours - 130 rue du Colombier - BP 27362 - 37073 Cedex 02 47 88 43 43

IRFSS CHAMPAGNE ARDENNE
I.F.S.I. Châlons en Champagne - 56 ter av. du Général Sarrail - 51037 Cedex - 03 26 64 60 53

IRFSS HAUTE NORMANDIE
I.F.S.I. Bois-Guillaume (ROUEN) - Chemin de la Bretèque - 76230 - 02 35 59 40 28

IRFSS ILE DE FRANCE
I.F.S.I. Mantes la Jolie - 11 bd Sully - 78200 - 01 30 33 59 49
I.F.S.I. Paris « Suzanne-Pérouse » - 98 rue Didot - 75014 - 01 44 43 58 00

IRFSS LANGUEDOC ROUSSILLON
I.F.S.I. Nîmes - 2160 chemin du Bachas - 30000 - 04 66 29 50 25

IRFSS LIMOUSIN
I.F.S.I. Limoges - 25 rue Cruveilhier - 87000 - 05 55 11 03 20

IRFSS MIDI PYRENEES
I.F.S.I. Toulouse - 71 chemin des Capelles - 31300 - 05 61 31 56 53

IRFSS NORD - PAS DE CALAIS
I.F.S.I. Dechy-Douai - Route de Cambrai - 59187 - 03 27 88 94 00

I.F.S.I. Tourcoing - 39 rue Louis Leloir - 59200 - 03 20 25 34 03
I.F.S.I. Arras - 3 rue de l'Origan - Parc des Bonnettes - 62000 - 03 21 21 25 10

I.F.S.I. Béthune - 1127 av. Winston Churchill - 62400 - 03 21 01 26 79
I.F.S.I. Calais - 57 rue Magenta - BP 37 - 62101 - 03 21 96 79 36
I.F.S.I. Lens - rue de Fécamp - 62300 - 03 21 69 10 52

IRFSS PACA
I.F.S.I. Marseille - 1 rue Simone Sedan - 13392 Cedex 05 - 04 91 47 28 02

I.F.S.I. Nice - 17 av. Cap-de-Croix - 06100 - 04 93 53 86 00
I.F.S.I. Ollioules - 201 chemin de Faveyrolles - Quartier Darbousson - 83190 - 04 94 93 66 40

IRFSS PAYS DE LOIRE
I.F.S.I. Nantes - 7 rue du Charron - BP 1514 - 44806 Saint Herblain Cedex - 02 28 03 95 30
I.F.S.I. Laval - 37 rue Victor - BP 0305 - 53003 Cedex - 02 43 67 95 95
I.F.S.I. Le Mans - 17 rue Notre-Dame - 72000 - 02 43 81 06 52

IRFSS POITOU CHARENTE
I.F.S.I. La Couronne (Angoulême) - Domaine Universitaire Le Moulin Neuf - 16400 - 05 45 91 36 00

IRFSS RHONE ALPES
I.F.S.I. Lyon - 49-51 rue d'Inkermann - 69006 - 04 72 74 62 00
I.F.S.I. Saint-Etienne - 3 rue Testenoire Lafayette - 42100 - 04 77 81 02 02
I.F.S.I. Valence - 169 bd du Maréchal Juin - 26000 - 04 75 43 20 03

Informations disponibles sur le site internet : <http://idiss.croix-rouge.fr/ifs>

Croix-Rouge française
98, rue Didot - 75694 Paris Cedex 14
Tél 01 44 43 11 00 - Fax 01 44 43 11 01
www.croix-rouge.fr

croix-rouge française 

CCDR - décembre 2007 - Photos : Leif Carlsson

DEVENEZ
infirmier(e)

croix-rouge française 

Qu'est-ce que le métier d'infirmier(e) ?

L'infirmier et l'infirmière sont des professionnels qui dispensent des soins à une personne ou un groupe de personnes dans le domaine préventif, curatif, de réadaptation, de réhabilitation et dans le domaine palliatif. Ils travaillent en collaboration avec des professionnels du secteur médical, paramédical, social et éducatif. L'un des atouts majeurs de la profession d'infirmier(e) est la dimension humaine, avec une approche différenciée et adaptée à chaque patient (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes détenues, etc.).

■ Un métier en pleine évolution

La formation initiale d'infirmier(e) peut être considérée aujourd'hui comme une première étape d'un cursus qui s'inscrit dans le cadre de « la formation tout au long de la vie ».

Les accords de Bologne introduisent une nouvelle logique en inscrivant ce cursus dans le système LMD (licence-master-doctorat), ce qui devrait donner au métier une nouvelle dimension ainsi que d'autres compétences.

■ Comment se déroule la formation ?

La préparation au diplôme d'Etat d'infirmier(e) s'organise selon les modalités définies par le programme officiel du Ministère de la santé (1992).

Les instituts de formation (IFS) proposent aux étudiants un projet de formation visant à développer les capacités et compétences nécessaires à l'exercice professionnel, au travail en équipe pluridisciplinaire en milieu hospitalier et extra-hospitalier.

Ils contribuent à l'évolution de la profession et de la conception du soin aux patients.

L'enseignement est basé sur une pédagogie active et participative avec des cours théoriques, des travaux pratiques et travaux dirigés en petits groupes pour une approche plus adaptée aux besoins de chacun. Les études sont suivies en alternance, avec des périodes à l'institut de formation et des périodes de stages en secteur hospitalier et extra-hospitalier.



Quelques lieux d'exercice

■ En secteur hospitalier, en hôpital public ou en clinique privée

- Médecine générale ou spécialisée
- Chirurgie générale ou spécialisée
- Urgences, réanimation
- Gériatrie
- Pédiatrie
- Psychiatrie

■ En secteur extra-hospitalier

- Collèges, lycées
- Maisons de retraite
- Services de soins à domicile
- Secteur pénitentiaire
- Entreprises
- Structures d'accueil de personnes handicapées
- Secteur libéral (après 3 ans d'exercice en établissement de soins)
- Services de soins ambulatoires,
- Réseaux de soins

Trois raisons

de choisir une école Croix-Rouge française

1

Vous bénéficiez de notre expérience et de notre volonté d'anticiper l'évolution du métier

Notre première école a été créée en 1896. A notre **longue expérience de la formation** s'ajoute notre capacité à la **faire évoluer en fonction des nouveaux besoins** de santé.



2

Vous avez l'assurance de suivre une formation pluri-dimensionnelle en adéquation avec les réalités professionnelles

La Croix-Rouge française, à travers l'ensemble de ses activités, croise les domaines de la formation et de l'aide aux personnes. En effet, elle propose une **diversité de formations dans le champ sanitaire et social** et gère **560 établissements médico-sociaux** s'adressant à des publics variés.

3

Vous avez la possibilité de partir en mission humanitaire avec l'association

Dans le cadre de l'action internationale pour des missions d'urgence, d'aide au développement, les infirmiers(es) diplômés d'Etat peuvent partir en mission humanitaire.



INFOS PRATIQUES

■ **Durée des études :**
3 ans et 2 mois en alternance

■ **Clôture des inscriptions :**
27 février 2008

■ **Epreuves de sélection :**
5 avril 2008



■ Conditions d'accès

Etre en classe de terminale ou être titulaire :

- du baccalauréat français
- d'un titre admis en dispense du baccalauréat
- de l'examen permettant l'accès à l'université
- du diplôme d'Etat d'aide soignant(e) ou auxiliaires de puériculture ou d'aide médico-psychologique et justifier de trois ans d'expérience dans cette profession
- de la validation des acquis pour les candidats non bacheliers ayant exercé une activité salariée

■ Formalités d'admission

Epreuves d'admissibilité :

2 épreuves écrites : tests psychotechniques et culture générale. Une note moyenne égale au minimum à 10/20 permet de présenter l'épreuve d'admission.

Epreuves d'admission :

Entretien avec un jury composé de 3 personnes. Une note égale au minimum à 10/20 permet un classement en liste principale et complémentaire.